



DEPARTEMENT DU RHONE
Mairie de Saint Just d'Avray



Compte rendu du Conseil Municipal du 02/04/2019

Présents : C. GALILEI, R. SALEMBIER, M. DUCROS, S. CORGIER, JF. LACROIX, Y. MOREAU, JM. GARNIER, R. MAYNARD, JM. DURDILLY, G. COUBLE. S. VIGNON, B. BOURBON.

Absents excusés : AM. LLOMBARD pouvoir donné à R. MAYNARD.

Absents : S. KASPRZYK

Secrétaire de séance : G. COUBLE

Rappel de l'ordre du jour

Ordre du jour

1/Délibération adoptant les contributions directes – vote des taux d'imposition pour 2019.

2/Délibération pour crédit de fournitures scolaires à l'école Ste Agathe pour l'année 2019.

3/Délibération pour contribution aux dépenses de fonctionnement de l'école Ste Agathe année 2019.

4/Attribution de subventions aux associations année 2019.

5/Délibération pour affectation des résultats de l'exercice précédent.

6/Délibération pour vote du budget primitif – année 2019.

7/Délibération pour demande de subvention DSIL pour la rénovation du bar restaurant « Auberge des Sapins ».

8/Délibération pour opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune.

1/Délibération adoptant les contributions directes – vote des taux d'imposition pour 2019.

Madame le Maire propose de reconduire les taux d'imposition pour l'année 2019.

Taxe d'habitation : 4,41 %

Taxe foncière sur le bâti : 5,65 %

Taxe foncière sur le non bâti : 19,58 %

Adopté à la majorité, 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

2/Délibération pour crédit de fournitures scolaires à l'école Ste Agathe pour l'année 2019.

Considérant que la commune assure la gratuité des fournitures scolaires à l'école des 4 saisons à hauteur de 52.00 € par élève, Madame le Maire invite le conseil municipal à fixer la somme allouée à l'école Ste Agathe en 2019 au titre des fournitures scolaires et propose un crédit de 52.00 € par élève au même titre que les élèves de l'école des 4 saisons, soit pour **17 élèves**, la somme de **884 €** qui sera affectée à l'achat de fournitures scolaires destinées aux enfants qui fréquentent l'école Ste Agathe de Saint Just d'Avray. La dépense sera imputée à l'article 60 672 (fournitures scolaires) du budget communal de l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité

3/Délibération pour contribution aux dépenses de fonctionnement de l'école Ste Agathe année 2019.

Le conseil municipal,

Entendu le rapport du maire rappelant :

Qu'un contrat d'association liant l'école privée de Saint Just d'Avray à l'Etat sur le fondement de la loi du 31 décembre 1959 modifiée, la charge des dépenses de fonctionnement de l'établissement incombe à la collectivité qui supporte les dépenses de fonctionnement des classes correspondantes de l'enseignement public.

Madame le Maire propose que la contribution de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école St Agathe soit arrêtée à la somme de **18 769,61 €** pour l'exercice 2019.

Adopté à la majorité 8 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions (vote à bulletin secret).

M. Jean-Michel GARNIER, parent d'élève, n'a pas participé au vote.

4/Attribution de subventions aux associations année 2019.

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer à propos de l'octroi des subventions communales en faveur des associations et organismes qui présentent un intérêt sur le plan communal :

ADAPEI	100 €
ADMR	400 €
ADHA	500 €
APEL	425 € (25 € x 17 élèves)
AMIS SAINT JUST (téléthon Chouettes Solidaires)	200 €
SOU DES ECOLES DE L'ECOLE DES 4 SAISONS	1600 € (25 € x 64 élèves)
BIBLIOTHEQUE (1,30 euro/habitant)	1014 € (780 habitants)
GROUPEMENT D'ENTRAIDE AUX PERSONNES AGEES	470 €
SOCIETE MUSICALE	400 €
DOUCEUR DE VIVRE (Hôpital Grandris)	150 €
VHB (à venir)	
CASJ (à définir devis en attente)	
INTER GONE CENTRE DE LOISIRS	16 834.45 €
TOTAL	22 093.45 €

Les subventions seront attribuées sur présentation du compte annuel de l'association.

Adopté à l'unanimité

Mme Sylvie VIGNON, présidente de l'association Groupement d'entraide aux personnes âgées, ne participe pas au vote.

5/Délibération pour affectation des résultats de l'exercice précédent.

Le conseil municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, faisant apparaître les résultats suivants :

Montants exprimés en euros	Section d'investissement (en €)	Section de fonctionnement (en €)
Report de clôture 2017	49 628,27	99 999,99
Recettes de l'exercice 2018	181 458,97	431 281,19
Dépenses de l'exercice 2018	153 147,33	367 177,18
Résultats de l'exercice 2018	28 311,64	64 104,01
Résultats de clôture 2018	77 939,91	164 104,00

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, soit la somme de 164 104,00 euros comme suit :

Affectation à la section d'investissement : 64 104,00 €

Report en recette de fonctionnement : 100 000,00 €

Adopté à l'unanimité

6/Délibération pour vote du budget primitif – année 2019.

Madame le Maire procède à la lecture des propositions budgétaires pour 2019.

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvement réels	495 264,50 €	502 264,50 €
Mouvement d'ordre	7 000,00 €	0,00 €
Section d'investissement		
Mouvement réels	409 936,20 €	402 936,20 €
Mouvement d'ordre	0,00 €	7 000,00 €
TOTAL	912 200,70 €	912 200,70 €

Adopté à l'unanimité

7/Délibération pour demande de subvention DSIL pour la rénovation du bar restaurant « Auberge des Sapins ».

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la rénovation du Bar restaurant afin de maintenir un commerce de proximité et de dynamiser le village. Le projet est détaillé en 4 phases de travaux afin de maintenir l'activité du restaurateur durant les différentes interventions et aussi de planifier les investissements communaux sur plusieurs années.

La demande de subvention concerne les travaux de la phase 1 et 2 qui consistent à effectuer de la rénovation énergétique et l'accessibilité. Le coût prévisionnel HT est de 188 576.00 euros.

Le montant de la subvention sollicité à la DSIL (Dotation de Solidarité à l'Investissement Local) se monte à 37 715,00 € dans le cadre des grands projets d'investissement.

Subvention DETR 20%	37 715,00 euros
Subvention DSIL 20%	37 715,00 euros
Subvention Département	
Dossier 2018 accessibilité)	18 025,00 euros
Subvention Région 20%	37 715,00 euros
Fonds de concours COR	19 691,00 euros
Autofinancement communal 20%	37 715,00 euros
	<hr/>
	188 576.00 euros

Madame Le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subventions au DSIL pour la rénovation énergétique et l'accessibilité du bar restaurant « Auberge des Sapins ». Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité

8/Délibération pour opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune.

Madame le Maire expose :

VU l'article 6.1 du contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020.

CONSIDÉRANT le non-respect du Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts (ONF) en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018.

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes Forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune qui générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF en place et lieu de la DGFIP

DÉCIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses.

Travaux prévus au budget :

- régénération du terrain de foot 23 374,00 euros HT (demande de subvention au Département)
- transfert du salon de coiffure estimé à 15 000,00 euros de travaux (demande de subvention au Département)
- rénovation énergétique et accessibilité Auberge des Sapins. 188 576,00 euros (demande de subvention Etat, Régions, Département, Cor)
- Sécurisation chemin accès au local Chasse devis en cours (demande de Subvention amende de police)
- Un poteau incendie à réparer à St Maurice devis de Suez pour un montant de 2519.52 euros TTC.
- Mur du jardin public : Un rendez- vous sera fixé prochainement avec le propriétaire de la parcelle qui se trouve de l'autre côté du mur et l'entreprise EGVA sur les lieux pour planifier les travaux de réfection du mur en béton selon le devis validé lors du conseil municipal du 30 mai 2018 pour un montant de 13 677,73 euros HT.

- 310 168, 00 € d'excédent de fonctionnement cumulé ont été réalisés depuis 2014, qui ont été reportés en investissement.

Prochain conseil municipal : Mardi 23 ou 30 avril, 20h30 – à confirmer

Le Maire
Christine GALLEI

